

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2019

## \* Travaux de voirie année 2019 : Groupement de commande

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la constitution d'un groupement de commandes entre les Communes de Caurel, Plussulien, Saint-Gilles-Vieux-Marché et Saint-Mayeux, pour la réalisation d'un programme de voirie commun en 2019.

## \* Convention d'Entente Intercommunale 2019 actualisée

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la « Convention d'Entente Intercommunale de Guerlédan » mise en place initialement le 12 mars 2014 et actualisée chaque année. L'actualisation proposée au titre de l'année 2019 a été présentée aux Conseillers Municipaux et Monsieur le Maire a donné en outre des explications concernant les modifications apportées suite à une réunion qui a eu lieu le 22/01/2019.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention d'Entente Intercommunale de Guerlédan actualisée au titre de l'exercice 2019.

## \* Mission d'étude prospective financière restructurante de la dette pour le Budget de la Commune avec la Société EFG de Quintin

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il a demandé à la Société EFG de Quintin de réaliser une analyse de la dette financière de la Commune. Mr PLEVIN de la Société EFG est venu présenter au Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> diagnostic de la dette qu'il a réalisé.

Le Conseil Municipal a pris connaissance d'un projet de convention de prospective financière avec la Société EFG. Il s'agit de réaliser une prospective financière prenant en compte la situation financière du Budget principal de la Commune, pour une période allant de 2019 à 2026, avec une rétrospective de la période de 2016 à 2018. A partir de la rétrospective et des projections à 2026, les objectifs sont de :

- tracer un « balisage » financier permettant de déterminer les possibilités d'investissement tout en respectant les équilibres financiers ;
- vérifier ce « balisage » et de proposer des correctifs aux écarts ;
- d'assurer la gestion active de la dette et la négociation des éventuels flux nouveaux afin de maintenir un profil d'annuités en conformité avec les objectifs d'autofinancement.

Le montant de la mission décrite dans la convention proposée par la Société EFG de Quintin s'élève à la somme de totale de 9 000 euros HT, soit 10 800 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la convention de prospective financière proposée par la Société EFG de Quintin, et a accepté sa proposition d'un montant de 9 000 euros HT, soit 10 800 euros TTC. Il a donné délégation à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention de prospective financière avec la Société EFG de Quintin.

## \* Vote des subventions aux Associations pour l'année 2019

Le Conseil Municipal a voté les subventions attribuées à diverses associations et organismes pour l'année 2019.

- Comité des Fêtes de ST-GILLES-VIEUX-MARCHE	310,00 €
- Association FC Poulancre ST-GILLES – MUR	1 240,00 €
- Centre Eugène Marquis de RENNES	40,00 €
- Association des Paralysés SAINT-BRIEUC	25,00 €
- ADAPEI Papillons Blancs SAINT-BRIEUC	25,00 €
- Association La Pierre Le Bigot (Mucoviscidose) Callac	70,00 €
- Restaurant du Coeur Saint-Brieuc	80,00 €
- Association Rayon de Soleil Mûr de Bretagne	200,00 €
- Association Française contre les Myopathies	30,00 €

## \* Demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Loudéac

Le Conseil Municipal a décidé de verser à la Maison Familiale Rurale de Loudéac une subvention d'un montant de 50 euros, pour un jeune de la Commune scolarisé dans leur établissement pour l'année scolaire 2018-2019.

## \* Demande de subvention du collège Paul Eluard de Guerlédan pour les voyages scolaires

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 332 euros au Foyer-Socio-Educatif du collège Paul ELUARD de Guerlédan (Mûr de Bretagne) pour participer au financement des voyages scolaires pour l'année scolaire 2018 -2019, pour 12 élèves.

**\* Demande de subvention de l'Ecole Saint-Joseph pour l'année scolaire en cours**

Le Conseil Municipal a décidé de verser à l'école Saint-Joseph de Guerlédan (Mûr de Bretagne), pour l'année scolaire 2018-2019, une participation financière de 530 euros par enfant, soit une participation totale de 2 120 euros pour 4 enfants.

**\* Demande de subvention de l'Amicale Laïque de Saint-Nicolas du Pélem**

Le Conseil Municipal a décidé de verser à l'Amicale Laïque de Saint-Nicolas du Pélem une subvention d'un montant de 38,50 euros pour 1 élève de la Commune scolarisé en classe ULIS pour l'année scolaire 2018-2019.

**\* Demande de subvention pour l'évènement Terre Attitude 2019**

L'Association JA'NIME a sollicité une subvention de la Commune pour l'organisation de l'évènement Terre Attitude 2019. Les Jeunes Agriculteurs des Cantons de Mûr-de-Bretagne / Uzel organisent cette année l'évènement Terre Attitude sur la Commune de Guerlédan, à Saint-Guen, le weekend des 24 et 25 août 2019. Le Conseil Municipal a décidé de verser à l'Association JA'NIME une subvention d'un montant de 500 euros.

**\* Travaux sur la toiture de la Chapelle Saint-Yves**

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal un nouveau devis de la SARL KERLAU Couverture de Merléac concernant des travaux sur la toiture de la Chapelle Saint-Yves, pour un montant de 3 739,20 euros TTC, incluant la pose d'une girouette coq. Il a informé les Conseillers Municipaux de la décision de l'Association du Pardon de Saint-Gilles de verser à la Commune un don pour aider à financer ces travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser ces travaux sur la toiture de la Chapelle Saint-Yves et a décidé de confier ces travaux à la SARL KERLAU Couverture de Merléac. Il a accepté son nouveau devis d'un montant de 3 739,20 euros TTC.

**\* Proposition de prestations de l'ADAC 22**

L'ADAC 22 a fait une proposition pour une prestation d'assistance sur le plan technique, juridique et financier pour les travaux de voirie 2019. Le devis s'élève à la somme de 852 euros TTC. Le Conseil Municipal a accepté le devis de l'ADAC 22 d'un montant de 852 euros TTC.

**\* Demande de participation de la Commune de Saint-Mayeux pour les frais de fonctionnement de leur école pour l'année scolaire 2016 / 2017**

Le Conseil Municipal a décidé de verser à la Commune de Saint-Mayeux une participation financière de 1 028 euros pour 2 enfants de Saint-Gilles-Vieux-Marché scolarisés au R.P.I. de Plussulien - Saint-Mayeux au cours de l'année scolaire 2016-2017 (soit 514 € par enfant).

**\* Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du crédit Agricole**

Une ligne de trésorerie est ouverte auprès du Crédit Agricole pour un montant de 200 000 euros. Celle-ci arrive à échéance le 10 mars 2019.

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler, pour une année le contrat de la ligne de trésorerie souscrit auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 100 000 euros.